

N/REF : 15/01/2025 8H57 C:000053 I:02684
V/REF : AC/C10104
V/Email reçu le Mercredi 15/01/2025 à 8H57

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. THE
IMMEUBLE : TERRAS.D'HELIOS -THE
1/7, RUE DES GLENAN
.
35132 VEZIN LE COQUET

Rennes, le 31 Mai 2025

Référence Marché: 020015-PBS-001-Lot 9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 20 GLENAN - MME MBALLA PAULETTE LISIANIE 07 68 43 56 97
LOGEMENT N° 107555, PORTE N°B12, 1° ÉTAGE
MOTIF : BALLON D'EAU CHAUDE HS
Donneur d'ordre : Mme a CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 15/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
VERIFICATION DU BALLON D'EAU CHAUDE
ALIMENTATION ELECTRIQUE ET HYDRAULIQUE OK
CONSTAT : BALLON 200L SUR TREPIED HS
INTER REPLANIFIÉE LE 22/01

INTERVENTION DU 17/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CARTE ÉLECTRONIQUE ET RÉSISTANCE HS
COUPURE AU COMPTEUR ÉLECTRIQUE
OUVERTURE VANNE RETOUR SUR BALLON PRÉPARATEUR D'EAU CHAUDE
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 22/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
MISE EN SECURITE HYDRAULIQUE ET ELECTRIQUE DU BALLON D'EAU CHAUDE
VIDANGE ET DEPOSE DE L'ANCIEN BALLON D'EAU CHAUDE
EQUIPEMENT DU NOUVEAU BALLON D'EAU CHAUDE
POSE DU BALLON D'EAU CHAUDE
RACCORDEMENT HYDRAULIQUE ET ELECTRIQUE DU BALLON D'EAU CHAUDE
REMISE EN EAU
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE - BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE - BONNE ETANCHEITE
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 24/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
PURGE DES RADIATEURS ET NOURRICES
CONSTAT : LE CIRCUIT RETOUR EST A 60° AUX NOURRICE. LE CIRCUIT DÉPART
EST FROID ENTRE LA VANNE ÉLECTRIQUE ET LA NOURRICE. ANOMALIE
FONCTIONNEMENT ÉLECTRIQUE CIRCUIT CHAUFFAGE. PROBLEME AUSSI AU CUMULUS.
LA LOCATAIRE UTILISE 20L D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET ENSUITE UNIQUEMENT
EAU FROIDE QUI S'ÉCOULE
CONTRÔLE DU 2EME TABLEAU DANS LA PIECE WC (PAS DE COURANT)
CONSTAT : RIEN A SIGNALER
NETTOYAGE CHANTIER
INTERVENTION REPLANIFIÉE AVEC UN ÉLECTRICIEN

INTERVENTION DU 29/01 (ÉLECTRICIEN)
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : BRANCHEMENT DES FILS QUI CONCERNE LE PILOTAGE DE CHAUFFAGE
NE SONT PAS FAIT
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 30/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
DÉBLOCAGE D'UNE DES VANNES
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT DE TOUTES LES INSTALLATIONS
CONSTAT : TOUT FONCTIONNE HORMIS UN RADIATEUR, PRÉVOIR LE REMPLACEMENT
DE LA TETE THERMOSTATIQUE
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 18/03/25 a 12H11 Mme A. CASAERT

1803: MALGRÉ PLUSIEURS APPELS A LA LOCATAIRE POUR POUVOIR PLANIFIER LE
REMPLACEMENT DE LA TETE THERMOSTATIQUE, NOUS RESTONS SANS RETOUR DE SA
PART, NOUS CLOTURONS LA DEMANDE.
SI VOUS SOUHAITEZ NÉANMOINS UNE INTERVENTION, MERCI DE NOUS FAIRE
PARVENIR UNE NOUVELLE COMMANDE. CORDIALEMENT

1803: MSG REP
1303: MSG REP
0403: MSG REP
2702: MSG REP

MG LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 12/02/25 A 16H05 MME A. CASAERT

PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DE LA TETE THERMOSTATIQUE
DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS

LC LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 22/01/25 A 23H16 MME A CASAERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).

Réalisation du travail, conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBS136-F.P 1 ballon 200L-ACI/NRJ C type4	1	601,92	601,92
TOTAL H.T.				601,92
T.V.A. a 10,00%				60,19
TOTAL T.T.C.En EURO				662,11

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.